

Compte rendu de la réunion du 17 juin 2024

Membres présents

Eric MASSÉ, Marie-Claude MOREAU, Christine DELATOUR, Jacky HERVOUET, Christophe SYSLO, Jean-Paul ANDRÉ, Christophe BONY, Antonio FONTES, Michel SZELAG, Nicolas VAX, José VIÉ

Membres absents excusés

Raymond THILLOU, Ludovic LEBLANC, Maxime PERROT

Les membres de la commission prennent acte de la démission présentée par Nicolas LESCUREUX et le remercient pour tout le travail accompli durant sa mandature

Point sur le championnat et sur la Coupe

Modifications à apporter au compte-rendu du 03/05/24

- 16ème journée de championnat du 21/04/24
 - retrait de l'amende de 5 € à Diges-Pourrain pour défaut de signature du capitaine (match arbitré par un officiel)
- journée de rattrapage du 28/04/24
 - retrait de l'amende de 5 € à Fontaine-la-Gaillarde pour oubli du nom du responsable d'équipe (match arbitré par un officiel)

Journée de Coupe du 05/05/24 et matchs de rattrapage

| | |
|--------------------------------------|---|
| Carton jaune (amende de 3 €) | *Jonathan HUYGHE, Jonathan NOVINHO, Sandy LECONTE, Fabien MARTINEAU (Gron Véron) *Baptiste PAUMIER (Gron Véron), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 12/05/24 pour le match Villeroy / Gron Véron et amende de 10 €) *Matthieu BRUNET, Nicolas LUCAZEAU, Raphaël JARRY, Olivier VAN DENBUSSCHE (Cheny) *Frédéric CARROUE (Envol Rive Droite) |
| Carton rouge direct (amende de 10 €) | Olivier VAN DENBUSSCHE (Cheny) Cédric VOISIN (dirigeant Envol Rive Droite) |

1/4

Journée de rattrapage du 08/05/24

R A S

17ème journée de championnat du 12/05/24

| | |
|---|--|
| Carton jaune (amende de 3 €) | *Pierrick CARREAU (Laroche 1) * Marveen CROCHET (Fontaine-la-Gaillarde), soit 2 cartons jaunes en moins de 10 matches = carton rouge (joueur suspendu le 02/06/24 pour le match Piedalloues Stade 1 / Fontaine-la-Gaillarde et amende de 10 €) * William WEHRLE (Chéroy) |
| Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €) | Val-de-Mercy (feuillet blanc) |
| Forfait non déclaré (amende de 16 €) | <u>Mailly-le-Château</u> score match Seignelay / Mailly-le-Château : 3-0 et – 1pt pour le club de Mailly-le-Château qui devra verser une indemnité kilométrique de 49,20 € à Seignelay, ainsi que les frais de déplacement de l'arbitre officiel de 4,50 €, par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) |
| Forfait général (amende de 50 €) | Rosoy 1 et Mailly-le-Château |

Cas particuliers :

- ↳ 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe de Laroche 1, soit 1 pt de moins au classement du championnat
- ↳ 3 cartons jaunes en championnat pour l'équipe de Chéroy, soit 1 pt de moins au classement du championnat

Journée de rattrapage du 19/05/24

| | |
|---|--|
| Feuille de match incomplète (amende de 5 €) | Villeroy (manque nom du responsable d'équipe) Saint-Clément (manque signature du capitaine) |
| Equipe incomplète (amende de 10 €) | <u>Cheny</u> score match La Selle-sur-le-Bied / Cheny : 3-0 et 1 pt pour Cheny |
| Forfait déclaré (amende de 10 €) | <u>Piedalloues-stade 2</u> score match Seignelay / Piedalloues-stade 2 : 3-0 et 0 pt pour Piedalloues stade 2 qui devra verser une indemnité kilométrique de 16,80 € à Seignelay par le biais de la caution |

Journées de rattrapage des 24/05/24 et 26/05/24

| | |
|---|---|
| Carton jaune (amende de 3 €) | Ryan MARMAGNE (La Celle-Saint-Cyr 1) Jérémy BARRELLON (Laroche 2) |
| Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €) | Laroche 2, Cheny et Monéteau |
| Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €) | Laroche 2, Monéteau (feuillet bleu) Saint-Julien-du-Sault (feuillet blanc) |

18ème journée de championnat du 02/06/24

| | |
|---|---|
| Carton jaune (amende de 3 €) | Frédéric GERVAIS (Chéroy) Maël LOTOAMAKA (Diges Pourrain) Clément DAUDET (La Celle-Saint-Cyr 2) |
| Non communication du résultat dans les délais (amende de 4 €) | Charmoy, Monéteau et Charny 2 |
| Feuille de match en retard ou non envoyée (amende de 5 €) | Monéteau (feuillet bleu) Villeblevin et Seignelay (feuillet blanc) |

| | |
|---|---|
| Feuille de match incomplète (amende de 5 €) | ASOFA (manque signature du capitaine et de l'arbitre central) La Celle-Saint-Cyr 1 (manque signature du capitaine) Charmoy (manque nom du responsable d'équipe) |
| Forfait non déclaré (amende de 16 €) | <u>ACSRA ASC</u> score match Gron Véron / ACSRA ASC : 3-0 et – 1pt pour le club d'ACSRA ASC qui devra verser une indemnité kilométrique de 60 € à Gron Véron par le biais de la caution + retrait de 3 points au championnat (conformément au règlement sportif, rubrique C/3 § 4) |

Journée de Coupe du 09/06/24

| | |
|------------------------------|--|
| Carton jaune (amende de 3 €) | Francklin ATCHIA (Gron Véron) Guillaume DETRE (Paron) |
|------------------------------|--|

Saison 2023-2024

| | |
|-------------------------------------|--------------------------|
| Clubs sans arbitre (amende de 46 €) | Monéteau et Val-de-Mercy |
|-------------------------------------|--------------------------|

Organisation de la réunion annuelle

La réunion annuelle des clubs se tiendra le vendredi 28 juin 2024 à la salle communale, 43 rue Irène Chiot – Perreux 89120 Charny-Orée-de-Puisaye.

Les membres de la commission qui le pourront devront être présents dès 18 h

Émargement : Marie-Claude MOREAU et Christophe BONY

Restitution des cautions : Jacky HERVOUET et Antonio FONTES

Accueil des clubs : Eric MASSÉ

Présentation du rapport d'activités : Marie-Claude MOREAU

Présentation du rapport financier : Jacky HERVOUET

Point sur la formation des arbitres : Christophe BONY

Présentation et vote des propositions de modification du règlement sportif : Christophe SYSLO

Présentation des candidats qui souhaitent intégrer la CTD : Michel SZELAG

Remise des récompenses pour le Fair Play : Jacky HERVOUET et Christine DELATOUR

Questions diverses

➤ Le club de Gron Véron a posé une réserve sur le match de finale de la coupe Challenge. Cette réserve, portant sur un joueur des Bréandes qui n'a participé à aucune rencontre lors des phases qualificatives, n'est pas recevable. En effet, cette disposition qui figure au règlement des coupes nationales ne s'applique pas à nos coupes départementales.

➤ Match Seignelay / Envol Rive Droite du 07/04/24 : le match a été suspendu par l'arbitre à la 42ème minute puis l'équipe de Seignelay n'a pas souhaité poursuivre la rencontre
- décision prise par la commission (Marie-Claude MOREAU, dirigeante d'Envol Rive Droite, n'a pas pris part au vote) : match perdu pour les 2 équipes 0-0 et 0 pt

➤ Les vœux émis par le club de Laroche ont été envoyés après la date limite et ne pourront donc pas être évoqués lors de la réunion annuelle. Cependant, la commission apportera une réponse aux 4 propositions faites par le club.

➤ Le lien pour inscrire avant le 15 août les équipes pour la prochaine saison sera disponible sur le site début juillet.

Date de la prochaine réunion : réunion annuelle vendredi 28 juin 2024

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h50

La Secrétaire
Marie-Claude MOREAU